



Rupture anticipée d'un contrat CDD

Par **Laulaange**, le 16/06/2015 à 21:08

Bonjour j'ai un souci, je suis actuellement dans un contrat cdd de 15 jours'. Tout se passe bien il me reste a travaillé mercredi vendredi et samedi et je serai au terme de mon contrat le jeudi je suis de repos , le problème c.est qu'une dame voudrait m.embaucher pour un cdd de trois mois à partir de jeudi et elle a besoin de moi le vendredi et samedi et donc je devrai rompre mon contrat 2jours avant son terme'. D.apres vous comment cela va se passer ? Peut on rompre le contrat à l'amiable ?Est ce possible ? Vais-je ne pas être payee ? Merci d'avance pour votre réponse .

Par **P.M.**, le 17/06/2015 à 17:42

Bonjour,
Une rupture du CDD à l'amiable serait possible mais il faudrait un accord commun écrit avec l'employeur...
Il est évident que la paie s'arrêterait au dernier jour travaillé...